

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 05 mars 2024 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – ROULON – PREGHENELLA – CLAVIERE – ECOBICHON – COUPLLET – GUICHARD – VERGNAUD – LACOMBE – PETIT – HERAULT.

Absents : MM. GENESTE – SILLARD.

Référente Administrative : Anne-Laure CHAPELLE.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :



Référent Terrain Synthétique et Eclairage

Vincent GUICHARD (33)

Mail : vincent.guichard33@free.fr

Portable : 06 13 70 69 16



Référent Eclairage

Jean-Jacques PETIT (79)

Mail : jj.petit@orange.fr

Portable : 06 08 80 72 31

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives *tous niveaux confondus* »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°05 du 09 janvier 2024.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

SOYAUX – GYMNASSE JEAN ALBERT GREGOIRE - NNI 163749901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 2 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 21/12/2023.
- PV de la Commission de Sécurité du 10/02/216
- Arrêté d'Ouverture au Public du 08/10/2004.
- Rapport de visite du 21/12/2023 effectué par M. Max ROULON, membre C.R.T.I.S.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

ANGOULÈME - STADE LEBON 1 - NNI 160150101 (C.F.T.I.S. du 22/02/2024)

Cette installation était classée en Niveau T2 PN jusqu'au 12/02/2024.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T2 PN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27/02/2003.
- Tests in situ du 21/11/2023.
- Rapport de visite du 06/02/2024 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Présence de débords et bavolets en tête de clôture (Art. 6.6.1).**
- **Absence de miroir dans le vestiaire visiteurs (Art. 4.6.1)**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 22/02/2029, sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 30/06/2024.

La Commission précise que ce niveau T2 ne peut permettre la compétition en National et D1 Arkema qu'à la suite d'une visite complémentaire permettant d'évaluer la sécurisation des différents flux, les conditions d'accueil des spectateurs et de retransmission TV et/ou digitale afférentes à ces championnats.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

CHAMPNIERS – STADE DU BOURG – NNI 160780201

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/02/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

MAINXE – STADE MUNICIPAL – NNI 162020101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 29/02/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

AMBLEVILLE – STADE DE LA MOTTE – NNI 160100101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 06/02/2024 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement
- 5.4 Demande d'Avis Préalable

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

- 2.3. Changements de niveau de classement

MARENNES – STADE CHASSELOUP LAUBAT – NNI 172190101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 19/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 19/02/2024 effectué par M. Jacques PREGHENELLA, membre C.R.T.I.S.

- Fournir une AOP ou une Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/03/2034.

BREUILLET – STADE MUNICIPAL – NNI 170640101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 19/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/02/2024 effectué par M. Jacques PREGHENELLA, membre C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/03/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE DU COLLEGE JEAN MOULIN – NNI 190310401

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 01/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 01/02/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.

- Fournir une AOP ou une Attestation Administrative de Capacité

Attention pour un Niveau T5, le banc de touche des joueurs est obligatoire minimum 2,50m (art. 3.9.5.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/03/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

USSEL - GYMNASSE DU COLLEGE - NNI 192759901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 24/01/2024.

- Rapport de visite du 19/01/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.

- Plan des installations et vestiaires

- PV de la Commission de Sécurité du 20/02/2023

- Fournir AOP ou attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/03/2034.

USSEL - GYMNASSE VERT - NNI 192759902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 24/01/2024.
- Rapport de visite du 19/01/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 20/02/2023

- Fournir AOP ou attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/02/2034.

USSEL - GYMNASSE BOIS - NNI 192759903

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 24/01/2024.
- Rapport de visite du 19/01/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 20/02/2023

- Fournir AOP ou attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 06/02/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

CHENERAILLES – STADE MUNICIPAL – NNI 230610101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 17/06/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires :

- Rapport de visite de conformité de fin de travaux di 03/02/2024 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre C.R.T.I.S.

La C.R.T.I.S. constate la conformité des travaux pour la création du club House, elle informe la Commission Régionale du FAFA.

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

JUMILHAC LE GRAND – STADE MUNICIPAL - NNI 242180101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 20/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 20/20/2024 (800 personnes en pourtour et 160 personnes en Tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/03/2034

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

LANOUAILLE – GYMNASSE MUNICIPALE - NNI 242279901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 13/02/2024.
- Rapport de visite du 13/02/2024 effectué par M. Jacques COUPLÉ, membre C.R.T.I.S.
- Plan des installations et vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 17/01/2020
- AOP du 23/09/2004 (292 personnes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/03/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement



6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

LORMONT - STADE CHRISTOPHE DUGARRY - NNI 332490401 (C.F.T.I.S. du 22/02/2024)

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN Prov jusqu'au 22/02/2024.

La C.F.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 28/09/2023, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 17/08/2023.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 22/08/2028.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

MERIGNAC – STADE DU JARD 1 – NNI 332810401

Cette installation était classée en Niveau T4 PN (TRAVAUX) jusqu'au 31/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 04/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 21/01/2024 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre C.F.T.I.S. et Président C.R.T.I.S.
- AOP du 09/05/2000 (7655 personnes en pourtour et 145 personnes en tribunes)
- Plan de la Sécurisation du terrain d'Honneur
- Plan du bloc vestiaires côtés

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 05/03/2034.

ST YZAN DE SOUDIAC – STADE MUNICIPAL – NNI 334920101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 31/01/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 01/02/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP DU 04/10/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/03/2034.

PESSAC – STADE DE ROMAINVILLE 1 - NNI 333180101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 01/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 16/02/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 21/05/2013 (648 personnes en tribune et 652 personnes en pourtour)

La CRTIS constate les non-conformités mineures suivantes :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *).

Elle précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : remise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m (2.44m art. 3.9.1.2 *) avant le 30/06/2024, une contre visite sera effectuée par la C.R.T.I.S.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/03/2034.

VILLEGOUGE – STADE MUNICIPAL – NNI 335480101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 12/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/02/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP 28/01/2014 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/03/2034.

LE PORGE – STADE DE LA GARENNE - NNI 33330101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 01/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- AOP 14/05/2004 (500 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/03/2034.

2.3. Changements de niveau de classement

HOSTENS – STADE MUNICIPAL – NNI 332020101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 23/01/2024 et des documents transmis :

- AOP du 11/03/1999 (400 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/03/2034.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

MONT DE MARSAN – STADE GUY BONIFACE - NNI 401920201

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 21/12/2017, avant d'être retirée des classements.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis (après réfection du terrain – Demande d'avis Préalable jointe) :

- Date de mise en service : 07/09/2023
- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 25/01/2024.
- Rapport de visite du 13/02/2024 effectué par M. Philippe BARRIERE, Président C.R.T.I.S.
- Plan de réfection du revêtement synthétique
- Plan de l'aire de jeu
- Plan du bloc vestiaires
- PV de la Commission de Sécurité du 13/02/2024
- Arrêté d'Ouverture au Public du 11/01/2011.
- Rapport de visite du 21/12/2023 effectué par M. Max ROULON, membre C.R.T.I.S.
- Tests in situ du 08/09/2023 : Conformés (Labosport)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 07/09/2033.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

CASSENEUIL – STADE ETIENNE RESTAT – NNI 470490101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable, avec l'objectif d'une installation de filets Pare-Ballons pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 25/01/2024
- Fiche Projet
- Délibération du Conseil Municipal du 11/12/2023
- Plan de l'Aire de Jeu avec positionnement des filets Pare-Ballons
- Devis

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour l'installation de filets Pare-Ballons pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

AIGUILLON – GYMNASSE MARCEL DURAND – NNI 470049901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 12/01/2024.
- Attestation Administrative de Capacité du 29/12/2023 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/03/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

OLORON STE MARIE – STADE SAINT PEE 2 – NNI 644220102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 07/02/2024 effectué par M. Philippe SILLARD, membre C.R.T.I.S.
- AOP du 22/10/2010 (300 personnes en Tribune et 1150 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/03/2034.

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

STE VERGE - COMPLEXE SPORTIF - NNI 793009901 (C.F.T.I.S. du 22/02/2024)

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 09/05/2033.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 2 ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28/10/2020.
- Rapport de visite du 29/01/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

Elle précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : tous les tracés spécifiques futsal (points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central, marques à 5 m du point des 10 m de réparation, marques à 5 m de la surface de coin), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 22/02/2034.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

NIORT – STADE RENE GAILLARD 3 SYN – NNI 791910103

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un paddock et sécurisation pour un Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 21/02/2024
- Dossier Projet

La CRTIS transmet à la CFTIS pour décision.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

AIFFRES – SALLE DES SPORTS DE TARTALIN - NNI 790039901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 20/02/2024.
- Rapport de visite du 20/02/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- PV de la Commission de Sécurité du 03/05/2019
- Plan de l'Aire de Jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité du 04/06/2019 (521 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 05/03/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.3. Changements de niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

PRESSAC – HALLE DES SPORTS - NNI 862009901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 07/02/2024.

- Fournir une AOP ou Attestation Administrative de Capacité.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/03/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

PV CDTIS du 16/01/2024 validé.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

LIMOGES - STADE DU VIGENAL - NNI 332490401

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 09/05/2024.

➤ **Date de mise en service** : 09/11/2023

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 05/12/2023, de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 05/02/2024 : conformes (LABOSPORT).

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 09/11/2033.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ANGOULEME – STADE SMATIS LUNESSE – NNI 160150801

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 27/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/02/2024.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 307 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.55
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/03/2025.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

PONT L'ABBE D'ARNOULT – STADE DE L'ARNOULT 1 – NNI 172840101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 26/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

MARENNES – STADE CHASSELOUP LAUBAT – NNI 172190101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 16/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 206 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

SEILHAC – STADE MUNICIPAL – NNI 192550101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 13/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES



DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LANOUAILLE – GYMNASÉ MUNICIPAL - NNI 242279901

Cet éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis (sans demande d'Avis Préalable) :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/02/2024.

- Résultats photométriques relevés le 10/01/2024

- Hauteur minimum de feu : 7 m
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 465 LUX
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.57

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 05/03/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

LAVALADE – STADE ROBERT CASTANET – NNI 242310101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/02/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Éclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 168 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

MAREUIL – GYMNASÉ DE MAREUIL - NNI 242539901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E Futsal3 jusqu'au 02/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/02/2024.

- Résultats photométriques relevés le 08/02/2024

- Hauteur minimum de feu : 8 m
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 594 LUX
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.54
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 05/03/2028.

2.3 Changement de niveau de classement



3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MERIGNAC – STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N° 1 – NNI 332810201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage initial de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 26/01/2023 :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/12/2023

- Type de sources : LED
- **Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 306 Lux (minimum 400 Lux pour une mise en service niveau E4)**
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un niveau E5.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/03/2028

LE TEICH – PARC DES SPORTS 3 – NNI 335270203

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage initial de cette installation en niveau 5 LED et des documents transmis (sans demande d'Avis Préalable antérieure) :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/01/2024

- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 309 LUX
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.77
- Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED jusqu'au 05/03/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

LE BARP – STADE RENE BORN JACQUES PLOTARD 1 – NNI 330290101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 06/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/02/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.23
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/03/2026.

LEGE CAP FERRET – STADE LOUIS GOUBET 1 – NNI 332360101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 22/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 MARS 2024 – PV N° 7

PAGE 26/39

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/02/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 470 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71
 - Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/03/2025.

CARBON BLANC – STADE GERARD HALET – NNI 330960202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 31/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/02/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2028.

LUGON – STADE MUNICIPAL – NNI 332590101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 26/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 95 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

GRADIGNAN – STADE SAINT GERY – NNI 331920201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 03/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 128 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.23
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/03/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST SAVIN – STADE MAURICE LACOSTE 2 – NNI 334730102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EEntraînement jusqu'au 13/07/2023.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 09/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 MARS 2024 – PV N° 7

PAGE 27/39

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/02/2024.
- Dossier de présentation du projet.
- Etude d'éclairage en date du 23/01/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 55 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation asymétrique : 2,50m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 15 m
 - Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED (ALTIS G5 432L125)
 - Puissance installée : 12,98kW
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Glare Rating : 46
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 196 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LANDIRAS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 332250102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 13/06/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/06/2023.
- Dossier de présentation du projet.
- Etude d'éclairage en date du 26/11/2021 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (asymétrique)
 - Implantation asymétrique : 5,00m mini et 6,60m maxi Ligne de Touche ; 15,00m mini et 17,50m maxi Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 16 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (ALTIS G3 369L120)
 - Puissance installée : 16,81kW
 - Température de couleur (kelvin) : 7700 K
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 182 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,76
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,89

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CADAUJAC – STADE HENRI PAZOT 1 – NNI 330800101 (POUR MOI ON PEUT UN AP E5)

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 23/01/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 23/01/2024.
- Dossier de présentation du projet.
- Etude d'éclairage en date du 20/06/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation asymétrique : 8,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m



- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED (2 x BVP528 (1500W) et 1 x BVP128 (1000W) par mât)
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 46,6
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 287 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST MARTIN D'ONEY – STADE ANDRE VIVES 1- NNI 402740101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/01/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 148 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

ST JUSTIN – STADE COLONALE DUBOIS 1 - NNI 402670101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

PONTONX SUR L'ADOUR – STADE MUNICIPAL 1- NNI 402300101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 216 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

AIGUILLON – GYMNASSE MARCEL DURAND - NNI 470049901

Cet éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/01/2024.

- Résultats photométriques relevés le 14/12/2023

- Hauteur minimum de feu : 5 m
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 353 LUX
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal3 jusqu'au 05/03/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BEAUPUY – STADE JEAN GIRAUD – NNI 470240101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 03/10/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2023.

- Etude d'éclairage en date du 28/11/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation asymétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 15 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs LED (2 x BVP528 par mât (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 49,0
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 186 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MAIRIE L'EVESCAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 791630101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/02/2024.
- Etude d'Eclairage du 14/04/2023 conforme
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 101 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.28
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.52

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/06/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

PERIGNE – STADE MUNICIPAL – NNI 792040101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 16/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/02/2024
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2028.

CHAURAY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790810101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 29/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 20/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 319 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/03/2026.

2.3 Changement de niveau de classement



3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

PRESSAC – HALLE DES SPORTS - NNI 862009901

Cet éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/02/2024.

- Résultats photométriques relevés le 07/02/2024

- Hauteur minimum de feu : 7 m
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 298 LUX
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.25
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.45

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Futsal4 jusqu'au 05/03/2028.

2.2. Confirmations de niveau de classement

MONTMORILLON – STADE JEAN RANGER 1 – NNI 861650101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 27/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/02/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Éclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 324 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.62
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.79
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/03/2024.

VIVONNE – STADE BELLEVUE 1 – NNI 862930101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 14/02/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2024

- Type de sources : Iodure Métallique
- Éclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

VIVONNE – STADE BELLEVUE 2 – NNI 862930102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 14/02/2024.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 MARS 2024 – PV N° 7

PAGE 35/39

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 22/03/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/02/2024
 - Type de sources : Iodure Métallique
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.59
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VALDIVIENNE – STADE REMI PAPUCHON 1 - NNI 862330101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 23/03/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 06/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 21/01/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 17,50m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 22 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs OptiVision LED gen. 3.5 (1500 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 41,4
 - Facteur de maintenance : 1
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 270 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

NAINTRE – STADE RENE ANDRAULT - NNI 861740101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 31/01/2025.

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 MARS 2024 – PV N° 7

PAGE 36/39

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 06/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 26/01/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
 - Implantation asymétrique : Sud > recul 14,5m et déport > 23,5m – Nord > recul 18m et déport 18m
 - Hauteur minimum de feu : 27 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs ECO BLAST 6 360 LED (1700 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 45
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 262 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,87
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LA CHAPELLE VIVIERS – STADE MUNICIPAL - NNI 860590101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 22/10/2023.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 26/01/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 09/01/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation asymétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 18 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs Briteline GEN2 2 648 LED (1300 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 47
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MARIGNY – COMPLEXE SPORTIF ALAIN DULEX - NNI 861460101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 09/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 02/02/2024 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 103 m x 65 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 MARS 2024 – PV N° 7

PAGE 37/39

- Implantation asymétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs KERIS 6 ASY-30-N (500, 1300 et 1500 W)
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 48
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,69
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,86
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

AVANTON – STADE LE CLOS DE BEAUMONT 1 - NNI 860160101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 12/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 12/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 24/11/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Implantation asymétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
 - Hauteur minimum de feu : 28 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs AAA-LUX W2007 (1550 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5200 K
 - Glare Rating : 47
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70
 - Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CENON SUR VIENNE – STADE DES SOURCES - NNI 86460101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 26/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 30/10/2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
 - Hauteur minimum de feu : 23 m
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs BVP518 LED (1500 W)
 - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - Glare Rating : 43,2
 - Facteur de maintenance : 1
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81

- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

CHATELLERAULT – STADE DE LA MONTEE ROUGE 1 - NNI 860660101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 30/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 07/02/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/02/2024.
- Etude d'éclairage en date du 26/01/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
- Implantation asymétrique : 7,00m Ligne de Touche ; 14,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 27 m
- Nombre total de projecteurs : 28 projecteurs ECO BLAST 6 360 LED (1600 W)
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 42
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 415 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,81
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,91
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure CHAPELLE,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **05/03/2024** transmis à la CFTIS, validé le **03/04/2024** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 09 avril 2024

Date limite envoi dossiers : 02/04/2024